



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Lettre datée du 24 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire du rapport de la deuxième Conférence des États membres de l'Organisation de la coopération islamique sur la médiation, organisée sur le thème « Mise en œuvre de la résolution n° 53/45-POL : défis et opportunités », qui s'est tenue à Istanbul le 29 novembre 2018 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**

* L'annexe est distribuée uniquement dans la langue de l'original.



**Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Deuxième Conférence des États membres de l'Organisation
de la coopération islamique sur la médiation, sur le thème
« Mise en œuvre de la résolution n° 53/45-POL : défis
et opportunités »**

Istanbul, le 29 novembre 2018

Rapport sommaire

Résumé analytique

Le Ministère turc des affaires étrangères, en coopération avec le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a organisé la deuxième Conférence des États membres de l'Organisation de la coopération islamique sur la médiation à Istanbul le 29 novembre 2018, sur le thème « Mise en œuvre de la résolution n° 53/45-POL : défis et opportunités ». La Conférence a rassemblé plus de 150 participants, dont les représentants de 41 États membres de l'OCI, du Secrétariat général de l'organisation, ainsi que des experts et des universitaires.

Au cours de l'année ayant suivi la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation, une étape importante a été franchie avec l'adoption de la résolution n° 53/45-POL sur le renforcement des capacités de médiation de l'OCI lors de la quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue à Dacca les 5 et 6 mai 2018. Si plusieurs États membres de l'OCI avaient déjà été amenés à pratiquer la médiation par le passé, cette résolution a créé un mandat politique fort pour que l'OCI adopte une approche mieux organisée et plus efficace à l'égard de la médiation. La résolution prévoit également plusieurs mesures concrètes pour contribuer au renforcement des capacités de médiation de l'OCI et des États membres qui le souhaitent, notamment la création du Groupe de contact des amis de la médiation et d'un réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts de l'OCI et la poursuite de l'organisation d'une conférence annuelle des États membres. Ces mesures figuraient également parmi les recommandations concrètes issues de la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation, qui s'était tenue à Istanbul le 21 novembre 2017.

Dans le prolongement des conclusions de la première Conférence d'Istanbul et de la résolution n° 53/45-POL qui a suivi, la deuxième Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation avait pour objectif d'évaluer, sous l'angle des défis et des possibilités, les avancées de l'OCI et de ses États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de ladite résolution.

La Conférence s'est ouverte par les discours de Son Excellence Yavuz Selim Kiran, Vice-Ministre turque des affaires étrangères, et S. E. l'Ambassadeur Youssef Aldobeay, Secrétaire-général adjoint (désigné) de l'OCI aux affaires politiques.

Dans son discours d'ouverture, le Vice-Ministre turc des affaires étrangères, S. E. Yavuz Selim Kiran a noté que le monde actuel était en proie aux crises et que le système international, dans son état actuel, n'était pas à même d'y apporter des solutions. Il a indiqué que la zone couverte par l'OCI ne lui permettait pas d'échapper aux conséquences néfastes des problèmes mondiaux et que, de la même façon, on ne pouvait pas se permettre d'ignorer les conflits et leurs coûts humains, qui empêchent les pays et leurs citoyens de réaliser leur aspiration à vivre en paix. Deuxième plus

grande organisation internationale après l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'OCI présente un réel potentiel pour la recherche de la paix et de la prospérité. M. Kıran a attiré l'attention sur les efforts déployés par la Turquie pour mieux faire connaître le rôle de la médiation dans la prévention et le règlement pacifique des différends dans le cadre de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et, plus récemment, de l'OCI.

Dans son allocution liminaire, le Secrétaire-général adjoint (désigné) aux affaires politiques, S. E. l'Ambassadeur Aldobeay, a lu la déclaration du Secrétaire général de l'OCI, S. E. Yousef Ahmed Al Othaimen. Il a fait remarquer que des progrès notables avaient été enregistrés dans les efforts de médiation menés par l'OCI depuis la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation en 2017. On compte notamment parmi ces progrès l'adoption de la résolution n° 53/45-POL, la toute première résolution de l'OCI sur la médiation. L'Ambassadeur Aldobeay a également ajouté que la résolution établissait un mandat fort pour l'adoption à l'OCI d'une approche qui permette de renforcer les capacités et l'efficacité de l'organisation dans le domaine de la médiation.

Après les discours d'ouverture, la Conférence s'est poursuivie avec la présentation d'un nouveau rapport, intitulé « Atteindre la paix et la sécurité dans un monde en crise : un défi ardu pour l'OCI », établi par le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) en étroite coopération avec la Cellule pour la paix, la sécurité et la résolution des conflits (PSCU) du Secrétariat général de l'OCI. La séance de questions-réponses et de débat a été l'occasion de revenir sur les conclusions et recommandations formulées dans le rapport. La séance suivante a porté sur les moyens de renforcer les capacités de médiation de l'OCI conformément à la résolution n° 53/45-POL.

À l'issue de la Conférence, des jeunes diplomates de 17 États membres de l'OCI et des étudiants turcs ont participé à une simulation d'une durée de 3 heures destinée à renforcer leurs compétences en médiation, conformément à l'obligation faite dans la résolution de fournir des possibilités de formation.

On trouvera un résumé des tables rondes dans les développements suivants.

Résumé et conclusions des sessions de la Conférence

Première session : L'état des conflits dans la zone de l'OCI

La première session s'est ouverte par la présentation, par l'Ambassadeur Musa Kulaklıkaya, Directeur général du SESRIC, du rapport « Atteindre la paix et la sécurité dans un monde en crise : un défi ardu pour l'OCI ». Le rapport traite des menaces contre la paix et la sécurité dans la zone de l'OCI, ainsi que des facteurs et des conséquences des conflits, avec comme objectif de les prévenir et les gérer. Il présente également l'action de l'OCI en matière de médiation et de résolution des conflits et se conclut par une discussion sur les politiques.

Dans sa présentation, l'Ambassadeur Kulaklıkaya a souligné que, dernièrement, les conflits se sont accrus dans le monde islamique, alors même que s'observe à l'échelle mondiale une tendance à la baisse des conflits et que le monde islamique a vécu en paix tout au long de son histoire. Il a noté que 60 % des conflits dans le monde étaient concentrés dans la zone de l'OCI, avec des conséquences humaines terribles, notamment les mouvements massifs de réfugiés et de déplacés. Il a attiré l'attention sur le fait que 39 % des réfugiés dans le monde venaient de pays comme la Syrie, la Somalie ou l'Afghanistan. L'Ambassadeur Kulaklıkaya a fait observer que le coût total des conflits mondiaux s'élevait à 143 000 milliards de dollars des États-Unis et

a déclaré que la prévention des conflits par la médiation était encore la solution la plus économique. Il a affirmé que les inégalités étaient la cause première des conflits et que le développement économique était donc absolument essentiel. Il a ajouté que la fragilité de l'État était à la fois une cause et une conséquence des conflits et que, par conséquent, elle alimentait un cercle vicieux. En ce qui concerne les efforts de médiation actuellement entrepris dans le cadre de l'OCI, l'Ambassadeur Kulaklıkaya a souligné que l'organisation avait un grand potentiel dans ce domaine, notant les missions menées sur le terrain au Tchad, en Afghanistan, dans le sud de la Thaïlande et des Philippines, en Somalie, au Soudan, en Guinée et en Mauritanie. Dans son état actuel, l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI est composée des programmes spéciaux, de la PSCU du Secrétariat général, des envoyés spéciaux et du Conseil des sages.

Au cours des tables rondes qui ont suivi, les participants ont été encouragés à réfléchir à la situation actuelle en ce qui concerne l'extrémisme violent, les conflits armés et la violence organisée dans l'ensemble de la zone de l'OCI et à la mesure dans laquelle la médiation peut permettre de lutter contre le radicalisme et l'extrémisme violent. Les participants ont également été invités à s'exprimer sur ce qui, selon eux, constituerait des dispositifs potentiels de renforcement de la résilience et sur la manière dont l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI pourrait être adaptée ou soutenue pour faire face aux problèmes actuels liés aux conflits. Les participants ont souligné le caractère crucial du rapport du SESRIC, qui rappelle aux États membres de l'OCI qu'il est urgent de s'intéresser aux causes profondes des conflits dans l'ensemble de la zone de l'OCI, plusieurs participants ayant fait valoir que les conflits résultaient en grande partie d'une gouvernance trop faible et de niveaux de croissance économique et de développement insuffisants. Pourtant, il est également difficile de réaliser ces dernières conditions si la paix, la sécurité et la stabilité ne sont pas instaurées, c'est pourquoi le règlement pacifique des conflits et la reconstruction après les conflits sont d'une importance vitale. Il a également été souligné que l'on ne pouvait pas se permettre de se concentrer uniquement sur la croissance économique et qu'il fallait plutôt mettre l'accent sur un développement inclusif et durable afin d'éviter de futurs conflits.

Compte tenu de l'importance de l'analyse des conflits pour tout effort de médiation, il a été recommandé que l'OCI constitue un groupe de travail universitaire ayant pour mission de dresser la carte des conflits dans la zone de l'OCI et de dégager les points communs qui les caractérisent. Cependant, il a également été avancé que les efforts déployés par l'OCI ne devraient pas se limiter au seul cadre théorique. Pour que les connaissances abstraites se traduisent par des mesures concrètes, une volonté politique s'impose. Nombre de participants ont insisté sur la nécessité pour les États membres de l'OCI de s'unir et de se doter d'une vision commune pour faire naître la volonté politique nécessaire au renforcement des capacités de médiation de l'OCI.

Partant de ces discussions, le Directeur général du SESRIC a fait observer qu'en l'absence d'une volonté politique de trouver « ses propres solutions à ses propres problèmes », la zone de l'OCI s'exposait davantage aux interventions extérieures. Aussi est-il plus prudent que les États membres recherchent activement des voies de coopération avec les autres États membres dans le cadre de l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI.

On a souligné que la plupart des conflits dans la zone de l'OCI n'étaient pas des conflits interétatiques mais des conflits internes internationalisés et que les mécanismes existants sont plus orientés vers la résolution des conflits interétatiques. Pour faire correspondre les capacités de l'OCI à la réalité sur le terrain, il convient de nouer des partenariats avec les organisations régionales qui possèdent l'expérience requise, notamment l'OSCE.

Par ailleurs, il a été recommandé que l'OCI mette au point des dispositifs d'alerte rapide. Il a alors été ajouté que les unités de l'OCI sur le terrain avaient un rôle important en ce qui concerne les capacités d'alerte rapide et devaient donc être soutenues. En outre, certains participants ont mis en avant la nature changeante des conflits et noté que, à mesure que ceux-ci gagnaient en complexité, il était de plus en plus évident que des solutions « intelligentes » devaient être trouvées. On a également souligné que, outre les conflits interétatiques, l'action de l'OCI en matière de médiation devrait être élargie de manière à inclure des méthodes novatrices pour remédier aux causes profondes du terrorisme.

Deuxième session : Mise en œuvre de la résolution n° 53/45-POL – Voies à suivre

Talha Köse, maître de conférences en sciences politiques et vice-doyen de la Faculté de lettres et de sciences sociales de l'Université Ibn Haldun, a participé à la deuxième session comme modérateur ; l'Ambassadeur Syed Hassan Raza, Secrétaire spécial pour le Moyen-Orient, l'OCI et les affaires juridiques du Ministère pakistanais des affaires étrangères, l'Ambassadeur Majed Alqatarneh, Directeur du département des affaires arabes et du Moyen-Orient et Porte-parole du Ministère jordanien des affaires étrangères et des expatriés, et l'Ambassadeur Askar Mussinov, chef de la Cellule pour la paix, la sécurité et la résolution des conflits du Secrétariat général de l'OCI, y ont pris part en tant qu'experts.

Les débats de la deuxième session ont permis de faire le point sur ce qui a été accompli dans le domaine de la médiation depuis l'adoption de la résolution n° 53/45-POL et se sont concentrés sur des mesures concrètes pour aller de l'avant.

On constate déjà une sensibilisation croissante à la médiation au sein de l'OCI, les États membres s'étant engagés à investir des ressources à cet effet et à faciliter ces avancées. Les participants ont fait valoir que, bien que l'OCI soit active dans le domaine de la médiation, elle avait pris du retard par rapport à l'ONU en ce qui concerne la création de capacités en ce sens. À cet égard, ils ont salué l'adoption de la résolution n° 53/45-POL, qui fournit une base solide à cet effet, et souligné que la médiation aurait dû être depuis longtemps une priorité majeure pour l'OCI, compte tenu de l'omniprésence des conflits dans l'ensemble de la zone de l'OCI. Ils ont noté que la résolution témoignait des efforts récemment déployés par l'OCI pour prendre part au débat sur la médiation. Le quarante-cinquième Conseil des ministres des affaires étrangères tenu à Dacca a été une réunion déterminante, au cours de laquelle les États membres ont décidé d'avoir recours à la médiation pour régler les « différends et litiges » par des moyens pacifiques. Évoquant la présentation du SESRIC, les participants ont de nouveau attiré l'attention sur le fait que 60 % des conflits dans le monde étaient concentrés dans la zone de l'OCI. Il a toutefois été noté que cet état de fait ne devrait pas être prétexte au pessimisme et à l'inaction. Ce seul fait montre qu'il est urgent que les États membres de l'OCI aient recours à la médiation comme méthode pacifique de prévention et de règlement des conflits et que cette prise de conscience en elle-même permettrait de faire avancer les choses.

On a fait valoir qu'il existait un écart important entre l'intention d'avoir activement recours à la médiation et les capacités mises à disposition à cette fin. Cette situation fait apparaître une rupture entre la décision et la mise en œuvre. Les participants ont appelé l'attention sur les modalités selon lesquelles la résolution attribue des responsabilités aux institutions, au Secrétariat général et au Secrétaire général de l'OCI, par exemple le renforcement de la PSCU prévu au paragraphe 4. Ils ont fait remarquer que le soutien de ces structures était primordial pour renforcer les capacités de médiation de l'OCI dans un premier temps. D'un autre côté, certains participants ont estimé que la même responsabilité incombait aux États membres de

l'OCI, une volonté et une impulsion politiques étant nécessaires pour permettre le développement des institutions.

Il a été observé que l'interaction entre l'OCI et ses États membres et entre les membres était au cœur même de la résolution. Ainsi, la résolution incite les États membres à prendre les devants et à proposer des solutions quant à la manière de renforcer les capacités de médiation de l'OCI. La résolution a confié un rôle particulier au Groupe de contact des amis de la médiation, qui incarne l'objectif d'intensification des interactions. Beaucoup ont attiré l'attention sur le fait que ce groupe de contact, coprésidé par la Turquie, l'Arabie saoudite, la Gambie et le Secrétariat général de l'OCI, était le deuxième plus grand groupe de contact de l'OCI, avec 24 membres. On a fait valoir qu'il fallait y voir un signe de la forte volonté politique nécessaire pour renforcer les capacités de médiation de l'organisation. Les participants ont indiqué que, si la première tâche du Groupe de contact serait de faciliter les délibérations, on pouvait également s'attendre, à mesure qu'il avancerait dans ses travaux, à ce qu'il apporte des orientations en vue de renforcer les capacités de l'OCI en matière de médiation.

Les participants ont souvent cité le paragraphe 5 de la résolution, qui souligne l'importance de renforcer les partenariats entre l'OCI, l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. Ils ont souligné qu'il existait un grand nombre de mesures concrètes possibles dans ce domaine. L'échange de données d'expérience avec d'autres organisations internationales possédant des capacités bien établies dans le domaine de la médiation est essentiel pour que chaque organisation puisse développer ses capacités. Les participants ont également souligné qu'il importait d'utiliser au mieux les mécanismes internationaux existants, plutôt que de chercher à en créer de nouveaux. Il a également été avancé que, bien que la création de partenariats dynamiques soit un processus de longue haleine, l'OCI pourrait tirer un bénéfice considérable de l'expérience des autres. Plus particulièrement, les participants ont appelé l'attention sur le fait que de nombreux États membres de l'OCI étaient également membres de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Ces chevauchements offrent des possibilités considérables en termes d'accès, aussi les États membres concernés pourraient-ils jouer un rôle moteur pour transmettre la vision de la résolution à d'autres organisations régionales et dégager des synergies. D'autres recommandations portaient notamment sur l'élaboration d'une formule pour une pleine collaboration avec le Groupe de l'appui à la médiation de l'ONU et l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation et sur une plus grande participation des États membres de l'OCI au programme de rétablissement de la paix et de prévention des conflits de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Il a été souligné que ce dernier élément serait fondamental pour la création de réseaux susceptibles de faciliter les synergies interorganisationnelles pour la médiation.

Les participants se sont également félicités des premières mesures prises pour appliquer le paragraphe 7 de la résolution, dans lequel il est demandé au Secrétaire général de constituer un réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts de l'OCI. Il a été souligné que ces personnes seraient au premier plan pour guider l'organisation et les États membres et joueraient un rôle décisif dans la recherche d'idées relatives à la médiation.

En ce qui concerne le paragraphe 8, où il est demandé à l'OCI d'offrir des opportunités de formation au règlement des conflits et à la médiation, les participants se sont réjouis du lancement par la Turquie du programme de certification « Médiation pour la paix », en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI, l'ONU et l'OSCE. Il a été indiqué que l'OCI ne devrait pas se concentrer uniquement sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de médiation, mais également développer

les capacités grâce à la formation des diplomates des États membres de l'OCI. Les États membres ont été invités à mettre en place des formations similaires afin d'amplifier les efforts déjà entrepris. Certains participants ont également noté qu'il pourrait être intéressant de créer ou d'élargir les possibilités de formations destinées aux diplomates de rangs intermédiaire et supérieur.

Enfin, les participants ont souligné qu'il importait que les États membres de l'OCI continuent d'organiser chaque année la Conférence sur la médiation comme le prévoit la résolution n° 53/45-POL, un tel rendez-vous offrant une occasion importante d'échanger des idées, non seulement entre États membres de l'OCI mais également entre universitaires et experts. Elle joue aussi un rôle essentiel dans l'entretien de la dynamique en faveur du renforcement des capacités de médiation de l'OCI.

Observations finales

Dans son allocution de clôture, S. E. l'Ambassadeur Burak Akçapar, Directeur général pour la prévention des conflits et la gestion des crises du Ministère turc des affaires étrangères, a souligné que la première Conférence des États membres de l'OCI sur la médiation, en 2017, avait été organisée en partant du constat que le monde musulman était en butte à des défis majeurs et que la quasi-totalité des capacités et activités de renforcement des capacités (recherches, débats, recommandations, compétences, institutionnalisation, financements) existaient en dehors de l'OCI. Il a souligné que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix exigeaient beaucoup d'attention, de soin, d'énergie et de volonté. L'Ambassadeur Akçapar a ajouté que, bien que le niveau des conflits dans le monde n'avait jamais été aussi bas, on constatait depuis 2010 une hausse rapide et qu'en tout état de cause, les conflits n'étaient pas à leur niveau le plus bas dans la zone de l'OCI. Au contraire, cette hausse est principalement due à la recrudescence des conflits dans cette zone. À partir de 2015, l'écart entre les pays de l'OCI et les pays non membres de l'OCI pour ce qui est de l'évolution des conflits s'est creusé de façon spectaculaire.

L'Ambassadeur Akçapar a toutefois ajouté que des efforts étaient actuellement entrepris pour remédier à cette tendance négative, notamment l'adoption de la résolution n° 53/45-POL de l'OCI, qui présente de nombreuses possibilités et vise à aider à créer des capacités de médiation en tant que méthode de prévention et de règlement des conflits. La résolution vise : 1) à accroître les interactions entre les États Membres de l'OCI ; 2) à renforcer les capacités, à la fois au niveau national et au niveau du Secrétariat général de l'OCI, en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment par la médiation. L'Ambassadeur a indiqué que plusieurs participants avaient évoqué le décalage entre les annonces et la mise en œuvre. Cette résolution produit déjà des résultats concrets, par exemple la création du Groupe de contact des amis de la médiation, qui pourrait faciliter des échanges ciblés sur les questions principales liées à la paix et au rôle de la médiation. De nouvelles possibilités de formation sont également proposées aux diplomates par l'OCI, comme cela a été le cas lors de cette Conférence. La Conférence continuera d'offrir chaque année une occasion d'accroître les interactions entre l'OCI et ses États membres et leurs capacités de médiation. Ainsi, avant même le premier anniversaire de la résolution, une grande partie du texte a déjà été mise en œuvre. L'Ambassadeur Akçapar a toutefois noté que la résolution n° 53/45-POL avait encore de l'avenir et notamment que deux étapes restaient à mettre en œuvre, à savoir la constitution d'un réseau de médiateurs, d'envoyés spéciaux et d'experts et l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des médiateurs, comprenant des méthodes de médiation adaptées aux cultures. En ce qui concerne les recommandations, l'Ambassadeur Akçapar a de nouveau insisté sur la nécessité de donner la priorité au développement des interactions et au renforcement des capacités. S'agissant de la première, l'OCI et

ses États Membres doivent non seulement mettre à profit le Groupe de contact mais aussi se rapprocher davantage des travaux de l'ONU, de l'OSCE et d'autres organisations régionales comme l'Union africaine. M. Akçapar a remercié le Secrétaire général et le Secrétariat de l'OCI de leur soutien et noté que la Conférence était un tournant décisif pour la poursuite de la mise en œuvre de la résolution n° 53/45-POL. Il a ajouté que les résultats de la Conférence seraient partagés avec le Groupe des Amis de la médiation de l'ONU et de l'OSCE, coprésidé par la Turquie. L'Ambassadeur a clôturé la Conférence en soulignant qu'il y avait aujourd'hui non seulement une dynamique et un vif intérêt parmi les États membres de l'OCI en faveur de la médiation, mais également des instruments appropriés, des coprésidents déterminés et toute une multitude de conflits à régler.
